



**Bourse de  
Montréal**

Avis technique

12-008

À : Participants de la Bourse de Montréal  
DE : Responsable de la connectivité des participants  
OBJET : OPTIONS SUR L'INDICE S&P/TSX 60 MODIFICATION DU MULTIPLICATEUR DU CONTRAT  
DATE : 5 juin 2012

---

Bourse de Montréal Inc. (ci-après nommée « la Bourse ») souhaite informer ses clients que, le 25 juin 2012, elle entend réduire le multiplicateur du contrat d'option sur indice S&P/TSX 60 (SXO), pour le faire passer de 100 par point de l'indice S&P/TSX 60 à 10 par point de l'indice S&P/TSX 60, sous réserve du respect des dispositions du processus d'autocertification prévu par la Loi sur les instruments dérivés (L.R.Q., chapitre I-14.01) et de l'obtention du consentement des organismes de réglementation d'autres juridictions au besoin.

Les mainteneurs de marché, courtiers et utilisateurs des options SXO ont demandé que le multiplicateur des contrats d'options soit réduit afin d'améliorer la liquidité, l'accessibilité, la précision dans les stratégies de couverture et la capacité à saisir les opportunités de marché. Également, la réduction de la taille des contrats d'options alignera davantage la valeur notionnelle des contrats SXO avec celle des contrats d'options sur indices négociés sur les bourses étrangères. En plus, l'amélioration de la liquidité et des écarts entre les cours acheteurs et vendeurs résulteront en une meilleure mesure de l'indice de volatilité S&P/TSX 60 VIX® (VIXC), mesurant la volatilité implicite sur 30 jours du marché des actions canadiennes et dont le calcul est basé sur les données de marché et de négociation du contrat SXO.

Des renseignements sur le contrat SXO sont disponibles dans le site Web de la Bourse à <http://www.m-x.ca>. Pour de plus amples renseignements sur les activités de la Bourse, veuillez joindre notre représentant des relations-clients au 1 866 871-7878 ou envoyez un courriel à [info@m-x.ca](mailto:info@m-x.ca). Les caractéristiques nouvellement mises à jour du contrat SXO sont présentées à la page 2.

#### Environnement d'essai

Les contrats SXO sont disponibles dans l'environnement d'essai afin de permettre aux clients d'effectuer des tests. Les clients peuvent tester leurs applications et obtenir de l'assistance technique du lundi au vendredi de 8 h (HNE) à 16 h 30 (HNE). Il est possible d'effectuer des tests du lundi au vendredi de 16 h 30 (HNE) à 22 h 30 (HNE) sans assistance technique.

#### Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur cet avis ou pour obtenir du soutien technique, veuillez joindre le Centre d'assistance technique au 1 877 588-8489 ou écrire à [samsupport@m-x.ca](mailto:samsupport@m-x.ca).

Nous vous remercions de votre collaboration.

Responsable de la connectivité des participants

## Option sur indice et option a long terme sur indice – S&P Canada 60 (SXO)

Option sur indice et option à long terme sur indice - S&P Canada 60		
Caractéristiques	Sous-jacent	L'indice boursier S&P/TSX 60, pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 60 plus grandes sociétés au Canada ayant les actions les plus liquides.
	Multiplicateur	10 \$ CA par point de l'indice S&P/TSX 60.
	Mois d'échéance	Trois mois rapprochés, plus les deux prochains mois du cycle trimestriel mars, juin, septembre et décembre.
	Mois d'échéance (long terme)	Échéance annuelle de décembre, selon le cycle de cotation autorisé par la Bourse.
	Unité de fluctuation minimale des prix	0,01 point d'indice, soit 0,10 \$ CA par contrat, pour toute prime de moins de 0,10 point d'indice; 0,05 point d'indice, soit 0,50 \$ CA par contrat, pour toute prime de 0,10 point d'indice et plus.
	Prix de levée	Intervalle minimum de 2,5 points d'indice.
	Prix de levée (long terme)	Intervalle minimum de 5 points d'indice.
	Type de contrat	Style European.
	Dernier jour de négociation	Le jour ouvrable précédant le jour d'échéance.
	Jour d'échéance	Le 3 <sup>e</sup> vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent.
	Règlement à la levée	Règlement en numéraire. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice le jour d'échéance.
	Seuil de déclaration	15 000 contrats du même côté du marché, toutes échéances confondues.
	Limites de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
	Marge minimale par contrat	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.
	Heures de négociation	9 h 31 à 16 h 15 (HNE)
	Chambre de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)
	Symbole au téléscripneur	SXO